VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE</u>: Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>: MM. Cédric CORNET (empêché) – Louis ANDRÉ (excusé; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. David LUTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 1er juin 2022

Date d'affichage: 1er juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 25

Absents: 10 Procurations: 3 Votants: 28

Présidente de séance : Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS

CM-2022-4S-DAF-34

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° CM-2020-7S-DAF-83 en date 22 décembre 2021, approuvant la décision modificative n°3 du budget 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2021-5S-DAF-59 en date du 27 août 2021, approuvant le budget supplémentaire 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2021-5S-DAF-58 en date du 27 août 2021, relative à l'affectation du résultat 2020 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2020-6S-DAF-92, en date du 22 décembre 2020, approuvant le budget primitif 2021 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2021 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 17 voix pour ; 0 voix contre ; 5 abstentions et 6 non votants

DÉCIDE

Article 1:

D'approuver les résultats du compte administratif pour un excédent global de clôture de 828 883,99 € conformément au tableau ci-après :

RÉSULTAT DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021

| | Résultat à la clôture du compte de gestion 2021 | Restes à réaliser en dépenses | Restes à réaliser en recettes | Résultat de clôture du compte administratif 2021 |
|----------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Investissement | 4 409 774,89 € | 3 365 108,89 € | 1 146 990,77 € | 2 191 656,77 € |
| Fonctionnement | -447 486,69 € | 1 249 901,72 € | 334 615,63 € | -1 362 772,78 € |
| Total | 3 962 288,20 € | 4 615 010,61 € | 1 481 606,40 € | 828 883,99 € |

RÉSULTAT DU COMPTE DE GESTION 2021 (rappel)

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021 | Part affectée à l'Investissement : Exercice 2021 | Mandats émis | Titres émis | Résultat de l'exercice 2021 | Transfert ou intégration de résultats | Résultat à la clôture du compte de gestion 2021 |
|----------------|--|--|-----------------|-----------------|--------------------------------|---|---|
| Investissement | 3 679 845,67 € | | 8 317 828,71 € | 6 786 764,10 € | -1 531 064,61 € | 2 260 993,83 € | 4 409 774,89 € |
| Fonctionnement | 1 901 694,88 € | | 44 833 713,68 € | 44 879 297,93 € | 45 584,25 € | -2 394 765,82 € | -447 486,69 € |
| Total | 5 581 540,55€ | | 53 151 542,39 € | 51 666 062,03 € | -1 485 480,36 € | -133 771,99 € | 3 962 288,20 € |

Article 2 : Le maire et le receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 1 JUIN 2022

Et publication ou notification le 2 1 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empe hé La Première Adjointe

- Liliane

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adoption du compte administratif 2021 de la Ville

Date de transmission de l'acte :

21/06/2022

Date de réception de l'accusé de

21/06/2022

réception:

Numéro de l'acte :

CM20224SDAF34 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20220607-CM20224SDAF34-DE

Date de décision :

07/06/2022

Acte transmis par :

Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires7.1.1. Budgets et comptes

7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)